

Image not found or type unknown



Pose de volets : qui doit payer ?

Par **Debussy**, le **18/10/2009** à **19:19**

Bonjour,
Nous louons un appartement dénué de volets dans les chambres, ce qui est fort gênant (réveillés par lumière). Nous avons donc demandé aux proprios. -via l'agence bien sûr- de faire poser des volets ou au moins des stores occultants, mais ils refusent. Pourtant l'agence nous dit que la loi est de notre côté ("loi de confort" je crois). Alors, qui doit payer l'achat + l'installation des ces volets ?
Merci de bien vouloir nous répondre.